

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN 800-1996- BUS-LA-MESIERE (Gournay-sur-Aronde) – ARLEUX-EN-GOHELLE (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Les lignes de moyenne tension et basse tension génèrent les servitudes prévues aux alinéas 1° à 4° de l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, article abrogé par l'ordonnance 2011-504 du 09/05/2011 et substitué par L323-4 et suivants du code de l'énergie.</p> <p>Demeurent applicables les servitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - servitude d'ancrage permettant d'établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens électriques (murs, façades, toits, terrasses), - servitude de surplomb, - servitude de passage ou d'appui permettant d'établir à demeure des canalisations ou des supports pour conducteurs aériens, - servitude d'élagage et d'abattage d'arbres. <p>Ces servitudes n'entraînent aucune dépossession du propriétaire qui conserve le droit de démolir, réparer, surélever, de clore ou de bâtir, sous réserve de prévenir le concessionnaire 1 mois avant le démarrage des travaux.</p>	
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal
ABLAINCOURT-PRESSOIR	80002	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne de Chemin de Fer du TGV NORD EUROPE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZP 11,12,13,17,18 Section ZR 21.22,23,24,25,26 Section ZS 1,2,22,23 Section ZW 10,21,22,29	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
ABLAINCOURT-PRESSOIR	801	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	Les Plans d'Alignements d'ABLAINCOURT-PRESSOIR approuvés les 19/12/1922 et 24/04/1925 sont reportés sur les plans de servitudes. Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc.) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ASSEVILLERS	80033	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Classement parmi les M.H. :* Polissoir dit 'Grès de Saint-Martin' : parcelles n° 126 - 126 bis - 127 - 135 - Section A du cadastre. (datation -1000)	Arrêté préfectoral en date du 11/02/1899
ASSEVILLERS	80033	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
ASSEVILLERS	80033	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ASSEVILLERS	80033	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZI 18,19,20,21 Section ZL 1,3,4,6,28 Section ZM 25,26,27,31,48	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
BAYONVILLERS	80058	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
BAYONVILLERS	80058	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy.</p> <p>Année de pose : 1980.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p> <p>D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80067	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :* Église Notre-Dame-de-l'Assomption. (1150)	Arrêté préfectoral en date du 27/02/1926
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80067	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Commune couverte partiellement par le périmètre de protection éloignée des captages intitulés "CAIX I" et "CAIX III" situés sur la commune de CAIX.	Arrêté Préfectoral en date du 1er octobre 1999

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
BEAUFORT-EN-SANTERRE	80067	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
BELLOY-EN-SANTERRE	80080	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE)</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	





Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
BELLOY-EN-SANTERRE	80080	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
BELLOY-EN-SANTERRE	80080	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.	Liaison Hertzienne PERONNE-CHAULNES : tronçon Bussu-Chaulnes (Télécommunications) : * Zone secondaire de dégagement limité à Bussu par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 145 mètres (NGF) précisée sur le plan N° FHS 006 m. Fonction : Relais hertzien. Décret du 10.08.1982 . Publié au JO du 19.08.1982. Plan FHR 006 m.	Décret du 30/04/1981

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
BERNY-EN-SANTERRE	80090	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE)</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
BERNY-EN-SANTERRE	80090	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles).</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
BERNY-EN-SANTERRE	80090	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Liaison Hertzienne PERONNE-CHAULNES : tronçon Bussu-Chaulnes (Télécommunications) : * Zone secondaire de dégagement limité à Bussu par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 145 mètres (NGF) précisée sur le plan N° FHS 006 m. Fonction : Relais hertzien . Décret du 10.08.1982 . Publié au JO du 19.08.1982. Plan FHR 006 m.	Décret du 30/04/1981
BOUCHOIR	80116	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Liaison hertzienne Dury Saint-Fuscien / Ecuville EDF, tronçon DURY/Mont Martin n°0800220008 à ROYE/Faubourg Saint-Pierre n°0800220002 (Télécommunications) : * zone spéciale de dégagement de 200 m de large dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude NGF précisée sur le plan FH ME 247.	Décret du 20/08/1996 publié au JO du 27/08/1996
BOUCHOIR	80116	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
CAIX	80162	A4	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	Rivière LA LUCE de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 70. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.	





Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CAIX	80162	A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	Il existe un ouvrage de transport des eaux usées empruntant le lit de la rivière asséchée de la Luce.	
CAIX	80162	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Classement parmi les M.H. :* Église de la Sainte-Croix. Ce monument génère une aire de protection d'un rayon de 500 m.	Arrêté préfectoral en date du 16/10/1906
CAIX	80162	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Captages intitulés "CAIX I" et "CAIX III" du SIAEP de la région de CAIX situés sur la commune de CAIX Sont déclarés d'utilité publique : - les travaux de dérivation des eaux de nappes situées sur le territoire de CAIX destinées à l'alimentation en eau potable du SIAEP de la région de CAIX - la création des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour dudit captage, tels qu'ils ont été reportés sur le plan général de servitudes d'utilité publique (et tels qu'ils figurent sur le plan annexé à l'arrêté préfectoral de DUP cité ci-dessus)	Arrêté Préfectoral en date du 1er octobre 1999

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CAIX	80162	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc.) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC, RD ou RN).</p> <p>Liste des Plans d'Alignement approuvés de Caix :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - Rue des Canettes 2 - Rue des Ecoles 3 - Rue des Fleurons 4 - Rue Fontaine 5 - Rue de Lihons 6 - Rue de la Maladrerie 7 - Rue de la Petite Monnaie 8 - Rue parallèle à la Place 9 - Rue du Quatre 11- Rue du Val 12- Petite Rue du Val 13- Rue du Vieux Chateau 14- Ruelle Cagé 15- Ruelle Darraux 16- Ruelle des Fleurons 17- Ruelle Morel 18- Ruelle Rouillar 19- Ruelle du Vieux Chateau 20- CD 28 : Rue de Lihons, Rue de l'Église, Rue de Moreuil, Rue des Siècles 21- CD 41 : Rue du Moulin Bleu Rue du Quesnel 22- CD 76 : Rue de Blanc (vers Cayeux) 23- CD 165 : Rue de Guillaucourt . 	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CAIX	80162	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHAULNES	80186	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	<p>Liste des Plans d'Alignements Approuvés sur Chaulnes :</p> <p>=====Voirie Départementale=====</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : R.D. 337 : arrêté préfectoral du 31.07.1842. Rue de Lions. Avenue Aristide Briand. Rue Lhomond. Rue de Nesle. Rue Roger Salengro - 2 : R.D. 132 : arrêté préfectoral du 29.04.1899 . Rue d'Hallu. Emprunt sur CD 337. Rue Ernest Boitel - 3 : R.D. 142 : arrêté préfectoral du 02.06.1885. Rue Jean Catelas. Rue Didier et Raymond Leroy. Rue Odon Dumont - 4 : R.D. 143 : arrêté préfectoral du 22.11.1884. Rue du Bosquet - 5 : R.D. 45 : arrêté préfectoral du 21.03.1891. Avenue Jean Jaurès. Rue Marchélepot - 6 : R.D. 150 : arrêté préfectoral du 21.03.1891. Rue du Pressoir <p>=====Voirie Communale=====</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 : rue de la Sablonnière : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 8 : rue Jean Lebas : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 9 : ruelle Cadet Yo : arrêtés préfectoraux des 02.06.1885 et 13.11.1900 - 10 : rue de Hyencourt : arrêtés préfectoraux des 02.06.1885 et 13.11.1900 - 11 : rue de Pertain : arrêtés préfectoraux des 02.06.1885 et 13.11.1900 - 12 : rue du Tour de Ville - n°1 : arrêté préf. du 22.09.1894 - 13 : rue du Tour de Ville - n°2 : arrêté préf. du 22.11.1884 - 14 : rue de Puzeaux : arrêté préfectoral du 31.07.1842 - 15 : rue Poulain : arrêté préfectoral du 31.07.1842 - 16 : rue Jean Catelas : arrêté préfectoral du 31.07.1842 - 17 : rue Molliens : arrêté préfectoral du 31.07.1842 - 18 : rue du Temple : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 19 : rue des Lieutenants Terpart & Grenier : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 20 : rue des Lieutenants Terpart & Grenier : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 21 : rue Avale : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 22 : rue du Parc : arrêté préfectoral du 21.03.1891 - 23 : rue de la Laiterie : arrêté préfectoral du 29.04.1899 - 24 : ruelle Ste Anne : arrêté préfectoral du 02.06.1885 - 25 : rue du Fond d'Arc : arrêté préfectoral du 13.11.1900. 	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHAULNES	80186	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
CHAULNES	80186	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHAULNES	80186	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation dite Branchement d'UNICA à CHAULNES (80 mm) :Branchement posé en 1984 après obtention des autorisations nécessaires. Sa longueur ne dépasse pas 4 mètres. Pression maximale de service : 67 bars.	
CHAULNES	80186	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
CHAULNES	80186	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Zones de garde et de protection de la station hertzienne de CHAULNES (Télécom) délimitées par des cercles de 500 m et 1500 m de rayon sur le plan des servitudes au 1/5000. Plan FHR 1309DD au 1/25000	
CHAULNES	80186	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Centre Radioélectrique de CHAULNES (Télécommunications) : N° CCT 80.22.011. * Zone secondaire de dégagement de la station hertzienne de CHAULNES délimitée par deux traits parallèles distants de 100 mètres et longs de 1000 mètres dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède l'altitude (NGF) précisée sur le plan N° FHS 006 m soit 117 mètres NGF. Fonction : Terminal hertzien. Décret du 10.08.1982 publié au JO du 19.08.1982 - Plan N° FHS 006 m.	Décret du 10.08.1982 publié au JO du 19.08.1982 - Plan N° FHS 006 m.



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHAULNES	80186	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.	Liaison Hertzienne PERONNE-CHAULNES : tronçon Bussu-Chaulnes (Télécommunications) : * Zone secondaire de dégagement limité à Bussu par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 145 mètres (NGF) précisée sur le plan N° FHS 006 m. Fonction : Relais hertzien . Décret du 10.08.1982 . Publié au JO du 19.08.1982. Plan FHR 006 m.	Décret du 30/04/1981
CHAULNES	80186	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHAULNES	80186	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section AH 57,78,91 Section AI 70,75,83,90,95,122,124 Section ZI 4	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
CHAULNES	80186	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Section ZP 15,16,17,19 Section ZS 3,6,7,8,9,10,11 Section ZT 7 Section ZV 6	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
CHAULNES	80186	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne de Chemin de Fer du TGV Nord Europe. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHILLY	80191	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
CHILLY	80191	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
CHILLY	80191	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN800 Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
CHILLY	80191	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
CHILLY	80191	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF AMIENS - LAON. S'appliquent aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZC 18 Section ZK 15	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
CHUIGNES	80194	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPRI de 4 communes des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme : risque d'inondation.	PPRI prescrit le 26/09/2005 et approuvé par arrêté préfectoral le 22/07/2008
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	80247	A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	Diverses canalisations sont posées en terrains privés : assainissement eaux pluviales , assainissement eaux industrielles (canalisation privée) assainissement eaux boueuses (canalisation privée) eau potable . Se reporter au plan pour leur localisation.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	80247	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	Liste des Plans d'Alignement Approuvés de Dompierre-Becquincourt: Voirie Départementale: I - C.D.146.E : rue du Calvaire approuvé par A.P. rue de Frise , rue d'Audicourt du 21.10.1889 II - C.D.71 : rue de Chuignes , rue de l'Église, rue de Becquincourt , rue de Péronne approuvé par AP du 21.10.1889 Voirie Communale: 10 - Rue de la Fabrique 11 - Rue de l'Eclusier 12 - Rue du Quet Turpin : approuvé par A.P. du 25.05.18831 13 - Chemin du Bois Duquesne 14 - Rue d'Assevillers approuvé par A.P. 15 - Chemin du Cimetière du 03.04.1883. 16 - Rue de Frise et du 21.10.1889. 17 - Rue Derrière les Haies 18- Rue de Flaucourt 19 Chemin du Bois Madame 20 - Rue de Fay : approuvé par A.P. du 03.04.1883 et A.P. du 21.10.1889 21 - Rue du Moulin 22 - Rue Vacquier : approuvé par A.P. du 03.04.1883 et A.P. du 21.10.1889 23 - Rue de Cappy	
DOMPIERRE-BECQUINCOURT	80247	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ESTREES-DENIECOURT	80288	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	Les Plans d'Alignements d'ESTREES-DENIECOURT approuvés le 13 octobre 1925 sont reportés sur les plans de servitudes. Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc.) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).	
ESTREES-DENIECOURT	80288	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN100-2006-antenne Estrées-Denicourt	
ESTREES-DENIECOURT	80288	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN800-1996-Bus-la-Mesiere _ Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
ESTREES-DENIECOURT	80288	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ESTREES-DENIECOURT	80288	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne de Chemin de Fer du TGV NORD EUROPE. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZM 5,10,11,22,23,33 Section ZN 1,2,12,13,14,15,36,37,47,49	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
FAY	80304	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
FOLIES	80320	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Commune impactée par le périmètre de protection de l'Église Notre-Dame-de-l'Assomption. (1150), inscrite à l'inventaire supplémentaire des M.H.	Arrêté préfectoral en date du 27/02/1926
FOLIES	80320	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
FONTAINE-LES-CAPPY	80325	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPRI de 4 communes des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme : risque d'inondation.	PPRI prescrit le 26/09/2005 et approuvé par arrêté préfectoral le 22/07/2008



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
FOUQUESCOURT	80339	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Commune impactée par le périmètre de protection du blockhaus allemand implanté sur la commune limitrophe de LA CHAVATTE (section ZA parcelle 87).	Arrêté préfectoral du 19 avril 2012.
FOUQUESCOURT	80339	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
FOUQUESCOURT	80339	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
FOUQUESCOURT	80339	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
FRAMERVILLE-RAINECOURT	80342	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Câble du réseau national (TRN) n° 313/01 Amiens - Péronne le long de la R.N. 29. Câble du réseau régional (câble armé) selon tracé indicatif porté sur le plan des servitudes.	Arrêté municipal
FRANSART	80347	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Commune impactée par le périmètre de protection du blockhaus allemand implanté sur la commune limitrophe de LA CHAVATTE (section ZA parcelle 87).	
FRANSART	80347	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois') : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
FRANSART	80347	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne HARGICOURT-PERTIN	
FRANSART	80347	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
FRANSART	80347	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZA 13 Section ZB 45,70	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
FRESNES-MAZANCOURT	80353	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE)</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
FRESNES-MAZANCOURT	80353	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles).</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
FRESNES-MAZANCOURT	80353	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE - PERONNE piquages NESLE et MOHET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
FRESNES-MAZANCOURT	80353	PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par L'État.	Liaison Hertzienne PERONNE-CHAULNES : tronçon Bussu-Chaulnes (Télécommunications) : * Zone secondaire de dégagement limité à Bussu par un cercle de 1000 mètres de rayon dans laquelle il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède 145 mètres (NGF) précisée sur le plan N° FHS 006 m. Fonction : Relais hertzien . Décret du 10.08.1982 . Publié au JO du 19.08.1982. Plan FHR 006 m.	Décret du 30/04/1981



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
FRESNES-MAZANCOURT	80353	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZD 29,30,31 Section ZE 63 Section ZL 7,10,11	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
GUILLAUCOURT	80400	A4	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	Rivière LA LUCE de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 70. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
GUILLAUCOURT	80400	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	Liste des Plans d'Alignement approuvés de Guillaucourt:1 - CD 165 : Route de Bayonvillers 2 - CD 165 : Route de Caix3 - CD 136 : Route d'Harbonnières4 - CD 136 : Rue de la Gare5 - CD 136 : Grande Rue et Place de l'Eglise (et excédent de largeur)6 - CD 136 E : Ancien Chemin d'Amiens7 - VC n° 1 : Chemin de Guillaucourt à Caix8 - VC n° 2 : Chemin de Guillaucourt à Cayeux 9 - VC n° 4 : Chemin de Guillaucourt à Harbonnières 10- VC n° 5 : Chemin de Guillaucourt à Enguillaucourt11- Rue du Carrefour12- Rue de Charron13- Rue du Maréchal14- Rue de la Prairie (et excédent de largeur)15- Rue du Puits16- Rue de Wiencourt17- La Ruelle18- Tour de Place19- Ancien Chemin d'Amiens Rue de l'Eglise	
GUILLAUCOURT	80400	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
GUILLAUCOURT	80400	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy. Année de pose : 1980. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
GUILLAUCOURT	80400	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	<p>Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZC 41 Section ZD 38 Section AB 41,87,108,99</p>	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HALLU	80409	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.	Zone de protection du centre de réception de CHAULNES, tampon de 1500 mètres.	
HALLU	80409	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HALLU	80409	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens. Année de pose : 1979. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible :0.04.	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).
HALLU	80409	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
HALLU	80409	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section AB 156 Section ZA 25 Section ZB 16,24 Section ZD 60	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
HARBONNIERES	80417	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Classement parmi les M.H. :* Église Saint-Martin.	Arrêté du 11 septembre 1906



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HARBONNIERES	80417	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcements de murs, soutiens, etc.) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).</p> <p>Les voies pour lesquelles il existe un plan d'alignement sont reportées sur le plan des servitudes.</p> <p>Liste des Plans d'Alignement approuvés d' Harbonnières:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Chemin d'Harbonnières à Roye 2 - Chemin d'Harbonnières à Vauvillers 3 - Ruelle de Béthisy ou Rue du Stade 4 - VC n° 5 : Rue de Béthisy 5 - VC n° 6 : Rue de Morcourt 6 - Rue de Chépy 7 - Ruelle Neuve du Clos Pujol 8 - Rue de l'Hotel Dieu ou Rue E. Dumont 9 - Rue Verte ou Rue J. Deflandre 10 - Rue Perdu 11 - Chemin du Tour de Ville n° 1 (S.P.C.H) 12 - CD 337 vers Lihons - CD 337 Rue de Lihons - CD 337 Rue de Bayonvillers - CD 337 Vers Bayonvillers 13 - Rue de Guillaucourt (CD 136)14 - CD 41 Vers Proyart - CD 41 Rue de Caix - CD 41 Rues diverses - CD 41 Vers Caix 	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HARBONNIERES	80417	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
HARBONNIERES	80417	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation dite Branchement de la Société des Produits Chimiques (80mm): zone non aedificandi de 4 mètres de largeur répartis de la manière suivante: 2 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose: 1971. Pression maximale de service: 67.7 bar. Catégorie d'emplacement: C. COS maxi admissible: >0.40.Néant.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HARBONNIERES	80417	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy.</p> <p>Année de pose : 1980.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p> <p>D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
HARBONNIERES	80417	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HARBONNIERES	80417	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettlements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
HARBONNIERES	80417	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	<p>Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.</p> <p>Ces câbles sont reportés sur les plans de servitudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Câble TRN n° 313 Tr 01 Amiens - St Quentin (le long du CD 936) et déviation d'Harbonnières. Ce câble passe en terrain privé et en conduite en domaine public dans Harbonnières. 	Arrêté municipal



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HARBONNIERES	80417	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	<p>Ligne SNCF AMIENS - LAON.</p> <p>Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). <p>Les parcelles grevées sont :</p> <p>Section ZN 19 Section ZO 19 Section ZS 45 Section ZT 4,25</p>	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x400 KV ABLAINCOURT - LATENA</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.</p> <p>Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
LA CHAVATTE	80189	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H. :Blockhaus allemand sur la parcelle ZA n°87	
LA CHAVATTE	80189	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
LA CHAVATTE	80189	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
LA CHAVATTE	80189	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
LIHONS	80481	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX (deux canalisations 200 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
LIHONS	80481	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE – VILLERS-BRETONNEUX (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens. Année de pose : 1979. Pression maximale de service : 74,8 bar.	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
LIHONS	80481	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN800-1996- Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
LIHONS	80481	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section R 23,24 Section S 61,141 Section T 78,79,80,83,84,85,131 Section ZM 15 Section ZN 25 Section ZW 7	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
MARCHELEPOT	80509	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
MARCHELEPOT	80509	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE - PERONNE piquages NESLE et MOHET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
MARCHELEPOT	80509	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section AD 121,109,175 Section ZD 16 Section ZK 6	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
MAUCOURT	80520	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation DN800-1996- Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
MAUCOURT	80520	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
MEHARICOURT	80524	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	Plan de prévention des risques de mouvement de terrain de l'arrondissement de Montdidier.	
MEHARICOURT	80524	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	Périmètres de protection rapprochée et éloignée du champ captant de CAIX	
MISERY	80551	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE - PERONNE piquages NESLE et MOHET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
MISERY	80551	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section X 40,43,44,62 Section ZD 8	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
HYPERCOURT	80621	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE)</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettlements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles).</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension.</p> <p>Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE - PERONNE piquages NESLE et MOHET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
HYPERCOURT	80621	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
PARVILLERS-LE-QUESNOY	80617	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
PARVILLERS-LE-QUESNOY	80617	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2. Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PARVILLERS-LE-QUESNOY	80617	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x400 KV CHEVALET - LATENA (ex ligne VILLEVAUDE - CHEVALLET - WARANDE) Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 225 KV ROYE-VENDIN (Gavrelles). Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE-NESLE et ROYE-PERONNE Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x63 KV ROYE - PERONNE piquages NESLE et MOHET. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
HYPERCOURT	80621	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 2x225 KV ABLAINCOURT - PERTAIN Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 8 janvier 1965 et la circulaire ministérielle n° 70-21 du 21 décembre 1970. Il est interdit à toute personne de s'approcher elle-même ou d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des pièces conductrices nues normalement sous tension. Les servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
PROYART	80644	EL3	Servitudes de halage et de marchepied. Servitudes à l'usage des pêcheurs.	La SOMME CANALISEE de l'écluse de Sormont à St-Valéry est un cours d'eau domanial déclaré navigable. Les servitudes de halage de 7.80 mètres et de marchepied de 3.25 mètres s'appliquent sur les rives de ce cours d'eau de la manière suivante : * Servitude de halage en rive gauche et servitude de marchepied en rive droite de l'écluse de Sormont au pont de Sailly - Laurette (CD.42). Servitude découlant ipso-facto du classement de l'ouvrage public.	Articles L.2131-2 à L.2131-6 du Code général de la propriété des personnes publiques.



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PROYART	80644	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	<p>Sur les terrains frappés d'alignement, sont interdits tous travaux confortatifs (renforcement de murs, soutiens, etc.) et l'édification de toute construction. Ces servitudes non aedificandi et non confortandi font l'objet de plans précis détenus en mairie, au conseil départemental ou à la direction départementale des territoires et de la mer suivant le type de la voie frappée d'alignement (VC,RD ou RN).</p> <p>Liste des Plans d'Alignements sur le territoire communal de PROYART :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD 329 alignement dressé le 8 novembre 1851 : Rue de Framerville, Ruelle de la Chapelle, Place de la Ville de Cognac - RD 41 alignement approuvé le 09/09/1895 - Rue Simon Gaujot - Décision du C. M. du 30/01/1922 - Rue Harouel - Décision du C. M. du 30/01/1922 - Chemin du Tour de Ville N° 2 - Décision du C. M. du 30/01/1922 - Rue Buresse - Décision du C. M. (date non précisée) - Rue de Péronne - Décision du C. M. (date non précisée) - Rue du Caïet - Décision du C. M. (date non précisée) - Rue de l'Eglise - Décision du C. M. (date non précisée) - Rue du Carrefour - Décision du C. M. du 31/10/1922 - Rue de Chuignolles - Décision du C. M. (date non précisée) - Rue du Jeu de Paume - Décision du C. M. du 31/10/1922 - Ruelle du Tour de Ville N° 1 - Décision du C. M. du 31/10/1922 - Ruelle Tordoir - Décision du C. M. du 31/10/1922 - Rue de la Malice - Décision du C. M. du 31/10/1922 	
PROYART	80644	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Servitudes sur les propriétés privées instituées au bénéfice des exploitants de réseaux de télécommunication ouverts au public, en vue de permettre l'installation et l'exploitation des équipements du réseau, y compris les équipements des réseaux à très haut débit fixes et mobiles.	Arrêté municipal





Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PROYART	80644	T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	<p>Aérodrome d'ALBERT - BRAY.</p> <p>Les surfaces de dégagement figurant sur les plans de servitudes aéronautiques n°PSA-A1_SNIA-PEA_LFAQ₁ et PSA-A2_SNIA-PEA_LFAQ_1 annexés à l'arrêté du 15/02/17.</p> <p>Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement réglemente la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toutes natures.</p>	Arrêté Ministériel du 15 février 2017.
PROYART	80644	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPRI de 4 communes des cantons de Chaulnes et Bray-sur-Somme : risque d'inondation.	PPRI prescrit le 26/09/2005 et approuvé par arrêté préfectoral le 22/07/2008
PUCHEVILLERS	80645	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Périmètres de protection immédiat et rapproché du captage communal.	D.U.P du 27/12/2006

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PUNCHY	80646	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
PUNCHY	80646	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).
PUNCHY	80646	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PUNCHY	80646	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	Zones de garde et de protection de la station hertzienne de CHAULNES (Télécom) Plan FHR 1309DD au 1/25000	
PUNCHY	80646	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZH 10,12,16 Section ZL 4,8,9,23	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PUZEAUX	80647	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
PUZEAUX	80647	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible :0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).
PUZEAUX	80647	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.	<p>Zones de garde et de protection de la station hertzienne de CHAULNES (Télécom).</p> <p>Plan FHR 1309DD au 1/25000</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
PUZEAUX	80647	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage).	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
PUZEAUX	80647	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	Ligne ROYE - ROISEL (de SAINT-JUST à DOUAI). Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZA 108,152 Section ZD 13 Section ZE 14 Section ZK 5,17,18,19,20,28,29,32	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement (eaux usées ou eaux pluviales).	Présence des Canalisations Publiques suivantes en terrain privé à Rosières en Santerre:- Au lieu dit 'A la Sole du Clos' Conduite eau Potable SITPA de 350 mm de diamètre Conduite Eaux Pluviales SITPA de 600 mm de Diamètre- Au lieu dit 'Entre la briqueterie et la cote de Vrely' Conduite Eau Potable de 250 mm de diamètre Conduite d'Assainissement (commune) T 160	
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Commune concernée par les périmètres de protection rapproché et éloigné des captages de Caix.	Arrêté préfectoral en date d'octobre 1999



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	EL7	Servitudes d'alignement des voies publiques.	<p>Liste des Alignements approuvés de Rosières en Santerre:</p> <p>1 - CD 39E: Rue Camille Desmoulins (section comprise entre le carrefour avec le CD 329 et le carrefour avec le CD 28) Plan d'alignement approuvé le 29/09/1888</p> <p>2 - CD 28 : Rue Pasteur et Rue de Lihons - Plan d'Alignement approuvé le 3/08/1901</p> <p>3 - CD 39 : Rue de Méharicourt - Plan d'Alignement approuvé le 28/09/1888</p> <p>4 - CD 329: Traverse de Rosières - Plan d'Alignement approuvé le 17/04/1894</p> <p>5 - VC 319: Rue de la Fontaine - Plan d'Alignement approuvé le 31/07/1900</p> <p>6 - VC 319: Rue Parmentier - Plan d'alignement approuvé le 31/07/1900</p> <p>7 - VC 319: Rue Anatole France - Plan d'Alignement approuvé le 17/02/1926</p> <p>8 - VC 319: Rue Jeanne d'Arc - Plan d'Alignement approuvé le 17/02/1926</p> <p>9 - VC 319: Rue Jules Digeon (section comprise entre le carrefour avec la rue J.mermoz et la rue de Caix) -Plan d'Alignement approuvé le 27/02/1926</p> <p>10- VC 319: Rue Victor Hugo - Plan d'Alignement approuvé le 03/11/1953</p> <p>D'autres alignements approuvés ont été examinés et abandonnés lors d'une réunion de Groupe de Travail du P.O.S.</p> <p>Ils concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CD 39E sauf section rappelée en 1 ci-dessus - VC 11 route d'Herleville - VC 319 rue du 14 Juillet, rue Curie, rue Klotz, rue du Niger, rue Clémenceau, rue Jules Digeon (sauf section rappelée en 9), rue Dubois, rue de Caix 	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation dite Antenne S.I.T.P.A (80mm) : Année de pose 1983</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar</p>	D.U.P. du 12.04.1983(J.O. du 26.04.1983)
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible :0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy.</p> <p>Année de pose : 1980.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p> <p>D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970.</p> <p>Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	





Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	INT1	Servitudes au voisinage des cimetières.	<p>Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100 mètres autour des nouveaux cimetières transférés hors des communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> * servitude non aedificandi. * servitudes relatives aux puits. 	<p>Code général des collectivités territoriales : article L2223-5 ;Code des communes art. L361-4 ; Code de l'urbanisme : R425-13.</p> <p>Servitudes non aedificandi et relatives aux puits s'appliquant au voisinage des cimetières civils transférés et frappant les terrains non bâtis sur une distance de 100m.</p>

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROSIERES-EN-SANTERRE	80680	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	<p>Ligne SNCF AMIENS - LAON.</p> <p>Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). <p>Les parcelles grevées sont :</p> <p>Section C 62 Section X 26,153 Section ZB 22 Section ZC 48 Section ZK 18 Section Z 125</p>	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports
ROUVROY-EN-SANTERRE	80682	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettlements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
ROUVROY-EN-SANTERRE	80682	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 . Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	
ROUVROY-EN-SANTERRE	80682	PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	PPR des risques mouvements de terrains de l'arrondissement de Montdidier	PPRI approuvé par arrêté préfectoral le 12 juin 2008.
SOYECOURT	80741	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite « Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
VAUVILLERS	80781	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Église Saint-Eloi (chœur et trans)	Arrêté préfectoral en date 19/02/1926
VAUVILLERS	80781	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques.	Inscription à l'inventaire supplémentaire des M.H.:*Église Saint-Eloi : Nef	Arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2002



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
VAUVILLERS	80781	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) :</p> <p>zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.</p> <p>Année de pose : 1969.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : B.</p> <p>COS maxi admissible : 0.40.</p> <p>D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
VAUVILLERS	80781	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy.</p> <p>Année de pose : 1980.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible : 0.04.</p> <p>D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).</p> <p>Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes.</p> <p>Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
VAUVILLERS	80781	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation NESLE - ROSIERES (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante :</p> <p>2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle - Amiens.</p> <p>Année de pose : 1979.</p> <p>Pression maximale de service : 67.7 bar.</p> <p>Catégorie d'emplacement : A.</p> <p>COS maxi admissible :0.04.</p>	D.U.P. du 02.04.1979. (JO du 18.04.1979).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
VAUVILLERS	80781	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
VAUVILLERS	80781	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
VAUVILLERS	80781	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Présence d'un câble PTT UP 8034 Harbonnières - Rosièresen terrains privés le long de la RN 337 à Vauvillers.	Arrêté municipal
VERMANDOVILLERS	80789	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation Gournay-sur-Aronde - Arleux-en Gohelle (avenant n°2 à la concession n°26 dite 'Artère d'Artois") : zone non aedificandi de 10 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 m à l'est et 7 m à l'ouest.	DUP du 20/06/1995 (J. O. du 27/07/1995)
VRELY	80814	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1. Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part. Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.	



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
VRELY	80814	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
WARVILLERS	80823	AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Commune concernée par le périmètre de protection éloigné des captages de Caix.	Arrêté préfectoral en date d'octobre 1999



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
WARVILLERS	80823	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 1.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	
WARVILLERS	80823	I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	<p>Ligne Haute Tension 63 KV ROYE-VAUVILLERS 2 .</p> <p>Pour toute précision complémentaire se rapprocher du service responsable.</p> <p>Les travaux à proximité de ces ouvrages sont réglementés par le décret 65-48 du 08/01/1965 et la circulaire 70-21 du 21/12/1970. Il est interdit à toute personne d'approcher les outils, appareils ou engins qu'elle utilise à une distance inférieure à 5 mètres des conducteurs sous tension, compte tenu de tous les mouvements possibles des pièces conductrices d'une part, et de tous les mouvements, déplacements, balancements, fouettements ou chutes possibles des engins, utilisés pour les travaux envisagés d'autre part.</p> <p>Les servitudes d'ancrage (murs, toitures, terrasses), d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres sont applicables à ces ouvrages.</p>	

Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	A4	Servitudes applicables ou pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.	Rivière LA LUCE de la source à L'Avre. Code hydrologique : E 640 70. Le curage, l'élargissement ou le redressement sont permis sur ces terrains. Sur une bande de 4 m, sont interdites toutes constructions, clôtures ou plantations. Le libre passage des agents autorisés doit être accordé ainsi que les dépôts provenant des curages. L'arrêté préfectoral du 06/12/1906 modifié les 2 mai 1932 et 31 janvier 1955 réglemente les activités sur ces cours d'eau.	
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	Canalisation NESLE - VILLERS-BRETONNEUX - DURY (deux canalisations parallèles 200 et 300 mm) : zone non aedificandi de 6 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 3 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. Année de pose : 1969. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : B. COS maxi admissible : 0.40. D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.	D.U.P. du 19.06.1969. (JO du 24.06.1969).



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.	<p>Canalisation ROSIERES - BLANGY tronçon Rosières Blangy (300mm) : zone non aedificandi de 8 mètres de largeur répartis de la manière suivante : 2 mètres à droite et 6 mètres à gauche de l'axe de la canalisation dans le sens Nesle-Blangy. Année de pose : 1980. Pression maximale de service : 67.7 bar. Catégorie d'emplacement : A. COS maxi admissible : 0.04. D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980). Les servitudes d'appui, d'ancrage, de passage sont applicables aux terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes. Les propriétaires sont tenus de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. La pose de clôtures est soumise à autorisation préalable.</p>	D.U.P. du 27.06.1980. (JO du 19.07.1980).
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	T1	Servitudes relatives aux chemins de fer.	<p>Ligne SNCF AMIENS - LAON. Peuvent s'appliquer aux terrains riverains du domaine public ferroviaire : - les servitudes de grande voirie (alignement, distance des plantations, exploitation de mines et carrières). - les servitudes spéciales (constructions, excavations, dépôts de matières inflammables ou non-débroussaillage). Les parcelles grevées sont : Section ZH 7,28,29,30,31,32 Section ZI 13,14,16,17,18,19,20,21</p>	L2231-1 et L2231-9 du Code des Transports



Commune	Code Insee	Type	Intitulé de la servitude	Caractéristique	Acte générateur
WIENCOURT-L'EQUIPEE	80824	T5	Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires).	<p>Aérodrome d'AMIENS-GLISY</p> <p>Les surfaces de dégagement figurant sur le plan de servitude approuvé permettent de déterminer les altitudes que doivent respecter les obstacles.</p> <p>Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)</p> <p>Ces servitudes sont instituées pour la protection de la circulation aérienne aux abords des aérodromes. Le plan de dégagement règle la hauteur des plantations, remblais, constructions et obstacles de toute nature.</p>	Arrêté ministériel du 16.01.96 publié au JO du 31.01.96 (Plan ES 483 index A)

